

---

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

### ADMISSION ET REINSCRIPTION A COMPTER DU 02/06/2025

---

## Doctorants en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année : comment s'inscrire à l'INSA Lyon ?

L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon se déroule en 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : **l'admission pédagogique** auprès département FEDORA à l'INSA Lyon, après avis de l'Ecole Doctorale via le logiciel « ADUM »
- 2<sup>ème</sup> phase : **l'inscription administrative** auprès de l'INSA Lyon (service de la scolarité : DAFORAE) via les plateformes ADUM et PEGASE.

**Votre inscription sera terminée et validée seulement à la fin de ces 2 phases.**

### Phases préparatoires : Soumission du dossier par le doctorant puis proposition d'admission de votre Ecole Doctorale<sup>1</sup> après avis des Directions de thèse et de Laboratoire (étape 1 à 4 d'ADUM)

- **Connectez-vous** à l'application ADUM en utilisant l'url <https://adum.fr/index.pl?site=UDL> en sélectionnant ensuite comme établissement l'INSA Lyon et en utilisant les identifiants utilisés l'année précédente.

- **Dans le cas où vous ayez perdu votre mot de passe**, vous pouvez demander un nouveau mot de passe sur la page d'accueil

- **Vérifiez sur le site de votre Ecole Doctorale** les éléments nécessaires pour l'inscription pédagogique, et le programme de formation à effectuer pendant votre Doctorat.

- Lorsque que vous avez complété tous les éléments nécessaires à votre inscription pédagogique, vous devez **soumettre votre demande** à l'Ecole Doctorale.

- L'application prévoit la **validation électronique** de votre dossier par le secrétariat de l'Ecole Doctorale, votre directeur de thèse, votre directeur de laboratoire, puis votre directeur d'Ecole Doctorale.

**Vous pouvez suivre l'avancement de ces validations dans l'application ADUM en consultant votre dossier régulièrement, onglet « Suivi des inscriptions ».**

---

<sup>1</sup> Coordonnées des Ecoles Doctorales en annexe, en dernière page.

## 1<sup>ère</sup> phase : Admission auprès de l'INSA Lyon (FEDORA) (étape 5 d'ADUM – étape établissement)

Lorsque votre dossier pédagogique arrive à l'étape 5/6, il est étudié par le **département FEDORA** qui vérifie que votre **dossier est complet et recevable. Il prononce l'admissibilité** avant que votre inscription ne soit finalisée par la Direction Administrative de la Formation et de l'Accompagnement des Elèves (DAFORAE).

**Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vérifier l'avancement de votre dossier sur l'application ADUM.**

Liste des documents à télécharger dans ADUM afin que votre dossier soit considéré comme complet et recevable :

Dans l'onglet « Financements » :

**Votre justificatif de financement pour l'année universitaire 2024-2025**

- **Salarié** : pour rappel, vous devez au moment de l'inscription justifier d'un contrat de travail du 01.09.2025 au 31.08.2026 :
  - **Pour les doctorants ayant un contrat sur 3 ans** : fournir une attestation employeur indiquant que vous êtes toujours en fonction au 01.09.2025.
  - **Pour les doctorants ayant un contrat renouvelé tous les ans** : fournir l'avenant du contrat pour l'année 2024-2025 (01.09.2025 au 31.08.2026).
  - **Pour les doctorants ayant des contrats tous les 10 mois** : fournir une copie du nouveau contrat. Si ce contrat se termine avant le 31.08.2026, vous devez fournir en plus de la copie du contrat une attestation du directeur de laboratoire certifiant que votre contrat sera renouvelé jusqu'au 31.08.2026 minimum (date et montant obligatoire).

- **Boursier** : fournir une copie du justificatif de bourse 2025-2026 avec montant et date précisés.

*Si votre bourse ou votre contrat est inférieur au montant minimum requis par l'établissement (SMIC net au moment de la réinscription), faire établir une attestation par le directeur de laboratoire s'engageant à financer à la hauteur de la somme requise.*

Dans l'onglet « Documents complémentaires » :

**Attestation de responsabilité civile**

Il s'agit d'une assurance qui couvre un dommage causé à une autre personne. Elle peut être souscrite auprès d'une assurance privée.

---

**Pour les doctorants en cotutelle :**

- Certificat de scolarité précisant l'année d'inscription (1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année, etc...) et attestation de paiement ou d'exonération de l'établissement partenaire pour 2025-2026.**
-

## 2<sup>ème</sup> phase : Inscription auprès du service de la Scolarité (DAFORAE) de l'INSA Lyon (étape 6 d'ADUM – étape établissement)

**Vous pouvez effectuer votre inscription administrative auprès de la DAFORAE à partir de mi-juillet :**

1. Après validation sur ADUM des étapes 1/6 à 5/6,
2. Après vérifications, vous recevrez un mail de l'adresse « [doctorat@insa-lyon.fr](mailto:doctorat@insa-lyon.fr) », contenant le détail de la procédure de réinscription. Il vous sera demandé de vous réinscrire sur le lien suivant : <https://ins.insa-lyon.pc-scol.fr/>, en utilisant votre numéro étudiant. (Celui-ci commence par 40.. ou 2023.. et figure sur votre carte ou certificat de scolarité de l'année précédente). Si vous n'avez pas connaissance de ce numéro, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse « [doctorat@insa-lyon.fr](mailto:doctorat@insa-lyon.fr) ». Ce mail vous sera envoyé à l'adresse personnelle indiquée sur ADUM. Vous pourrez régler vos frais d'inscription en ligne, par virement, chèque, et à l'agence comptable par CB.

**Rappel** : vous devez obligatoirement vous inscrire en Doctorat à l'INSA Lyon si votre soutenance a lieu après le 31 août 2025, mais vous êtes exonérés des droits d'inscription et non assujetti à la CVEC si votre soutenance a lieu entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025.

**Votre attestation de règlement de CVEC sera à joindre aux documents demandés lors de l'inscription sur le logiciel PEGASE.**

Après vérification de l'inscription administrative et du paiement des frais de scolarité, votre inscription en D2 ou D3 sera validée sur Pégase et sur ADUM. A l'issue de cette démarche, votre certificat de scolarité sera téléchargeable sur : <https://mondossierweb.insa-lyon.fr/> et la pastille 2025-2026 vous sera remise à la DAFORAE ou envoyée dans le cas d'une réinscription par correspondance.

Les premiers mails arriveront début juillet, comme l'agence comptable étant indisponible jusqu'au 30 juin.

## Contacts

---

### Département FEDORA

Bâtiment Charlotte PERRIAND

17 Avenue des Arts

69 100 Villeurbanne

Tel : 04.72.43.85.61

Mail : [fedora-doc@insa-lyon.fr](mailto:fedora-doc@insa-lyon.fr)

**Fermeture d'été : du 28 juillet 2025 au 18 août 2025 inclus**

---

### Direction Administrative de la Formation et de l'Accompagnement des Elèves (DAFORAE)

Bâtiment Camille Claudel

8 Allée du Rhône

69 621 VILLEURBANNE Cedex

Tel : 04.72.43.85.60

Mail : [doctorat@insa-lyon.fr](mailto:doctorat@insa-lyon.fr)

*Service fermé au public le mercredi après-midi et le vendredi après-midi, pas seulement le vendredi.  
Nos horaires détaillés si besoin sont 08h45 - 12h30 tous les matins et 13h30 - 17h00 les lundis, mardis et jeudis  
après-midi.*

*La fermeture estivale aura lieu du lundi 28 juillet au vendredi 8 août inclus.*

---

### Agence comptable

Bâtiment Direction – dernier étage

37 Avenue Jean Capelle

69 621 VILLEURBANNE Cedex

Service ouvert au public tous les matins et après-midis du lundi au jeudi, et le vendredi matin.

---

## MONTANT DES DROITS UNIVERSITAIRES

Arrêté du 11 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

DOCTORAT	
↪ Droits d'inscription	397 euros

## EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

SITUATION
<input type="checkbox"/> <b>Bourse CSC</b> Programme UTT-INSA
<input type="checkbox"/> <b>Cotutelle internationale</b> : dans les cas prévus par une convention cadre spécifique entre établissements concernés.
<input type="checkbox"/> <b>Boursier du Gouvernement Français ou Egide</b> , sur présentation de l'attestation précisant le statut du doctorant comme boursier et exonéré

## SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale est désormais gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours :

Vous ne relevez pas de la Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour

Vous vous inscrivez pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'enseignement supérieur en France ?

Il faut vous inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Nous vous invitons à consulter ce site : vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : <https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

## ANNEXE

### CONTACT DES ECOLES DOCTORALES

CHIMIE	<a href="mailto:secretariat@edchimie-lyon.fr">secretariat@edchimie-lyon.fr</a>
E2M2	<a href="mailto:secretariat.E2M2@univ-lyon1.fr">secretariat.E2M2@univ-lyon1.fr</a>
EDISS	<a href="mailto:secretariat.ediss@univ-lyon1.fr">secretariat.ediss@univ-lyon1.fr</a>
EEA	<a href="mailto:secretariat.edeea@insa-lyon.fr">secretariat.edeea@insa-lyon.fr</a>
INFOMATHS	<a href="mailto:infomaths@univ-lyon1.fr">infomaths@univ-lyon1.fr</a>
MATERIAUX	<a href="mailto:yann.de-ordenana@ec-lyon.fr">yann.de-ordenana@ec-lyon.fr</a>
MEGA	<a href="mailto:mega@insa-lyon.fr">mega@insa-lyon.fr</a>
SCIENCES SO	<a href="mailto:eva.modolo@univ-lyon2.fr">eva.modolo@univ-lyon2.fr</a>